

AI Index: PRE 01/226/2008  
02 September 2008

## **Thaïlande. L'état d'urgence ne doit pas porter atteinte aux droits humains**

Le gouvernement thaïlandais doit lever les restrictions relatives à la liberté de parole contenues dans le décret sur l'état d'urgence promulgué ce mardi 2 septembre, a déclaré Amnesty International.

*« Le gouvernement a la responsabilité ultime de la sécurité de tous les Thaïlandais, quelles que soient leurs opinions politiques, a déclaré Benjamin Zawacki, chargé des recherches sur la Thaïlande au sein d'Amnesty International. Mais le gouvernement ne doit pas se servir de l'état d'urgence pour étouffer la liberté d'expression ou empiéter sur d'autres droits humains. »*

*« Le droit international dit clairement que même en cas d'instauration d'un état d'urgence, toute personne a le droit d'exprimer son opinion sur les sujets qui la concernent – y compris sur le décret promulguant l'état d'urgence – et de faire valoir des points de vue différents de ceux du gouvernement ou des groupes auxquels elle est opposée. »*

En outre, le gouvernement doit limiter la restriction actuelle du décret relative à la liberté de réunion aux seuls districts de Bangkok les plus concernés par les protestations et le bras de fer en cours entre les différents groupes politiques.

*« Ces manifestations et contre-manifestations montrent que de nombreux Thaïlandais sont déçus par le non-respect des règles du droit et l'absence de toute responsabilisation. Ce qu'il faut en définitive, c'est une plus grande responsabilisation, le maintien des règles du droit et davantage de respect pour les droits civils et politiques », a déclaré Benjamin Zawacki.*

De violents affrontements entre des manifestants pro-gouvernementaux et des militants de l'Alliance populaire démocratique (PAD) non loin du siège du gouvernement à Bangkok ont fait un mort et plus de 40 blessés et provoqué l'instauration de l'état d'urgence ce mardi 2 septembre.

Amnesty International demande instamment à tous les dirigeants politiques, y compris ceux de la PAD, de respecter les droits humains.

### **Complément d'information**

Des membres de la PAD ont occupé le 26 août les locaux de la télévision d'État (NBT, National Broadcasting Services of Thailand) et des milliers de personnes continuent d'occuper depuis cette date les bâtiments abritant le siège du gouvernement et le bureau du Premier ministre. Des violences ont éclaté le 29 août au siège du gouvernement et dans les locaux du quartier général de la police métropolitaine. Une

explosion s'est produite le 1er septembre devant un bâtiment de la police. Des dizaines de manifestants et de policiers ont été blessés et une centaine de manifestants interpellés.

L'article 9(3) du décret d'urgence de 2005 sur l'administration publique en régime d'état d'urgence en Thaïlande interdit les communiqués de presse, la distribution ou la propagation de lettres, de publications ou de textes diffusés par tout autre moyen de communication susceptibles d'instiller la peur au sein de la population ou ayant pour but manifeste de déformer l'information ou de donner une lecture de la situation d'urgence susceptible d'affecter la sécurité de l'état, l'ordre public ou le moral de la population du Royaume.

Le gouvernement thaïlandais n'a pas demandé l'application de toutes les dispositions du décret d'état d'urgence s'abstenant notamment, entre autres, d'imposer un couvre-feu à Bangkok. Il a également indiqué que l'état d'urgence ne resterait en vigueur que le temps nécessaire.

/FIN